

## Assemblée Générale Mixte d'Altamir du 23 avril 2025

**Paris, le 24 avril 2025** – L'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Altamir s'est tenue le 23 avril 2025. 72,09% du capital y était représenté et toutes les résolutions ont été approuvées à plus de 96%.

L'Assemblée a approuvé le versement d'un dividende de 1,06€ par action, qui sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2025 (détachement du coupon le 26 septembre).

Elle a également approuvé le renouvellement du mandat de Me Marleen Groen en tant que membre du Conseil de Surveillance. Pour mémoire le Conseil de Surveillance d'Altamir compte 4 membres tous indépendants, dont deux femmes.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de la société ([www.altamir.fr](http://www.altamir.fr)).

### Prochain rendez-vous :

ANR au 31/03/2025	14 mai 2025, après bourse
-------------------	---------------------------

\* \* \* \* \*

### A propos d'Altamir

Altamir est une société cotée de private equity (Euronext Paris-B, mnémo : LTA) créée en 1995 et dont l'ANR s'élève à près de 1,3 Mds€. Son objectif est d'offrir aux actionnaires une appréciation du capital sur la durée et des dividendes réguliers, en investissant dans un portefeuille diversifié d'actifs essentiellement non cotés.

La politique d'investissement d'Altamir consiste à investir principalement au travers et avec les fonds gérés ou conseillés par Seven2 et Apax, deux leaders du private equity qui prennent des positions majoritaires ou de référence dans des opérations de LBO et de capital développement, et visent des objectifs ambitieux de création de valeur.

Altamir donne ainsi accès à un portefeuille diversifié d'entreprises à fort potentiel de croissance dans les secteurs de spécialisation de Seven2 et Apax (Tech et Telco, Consumer, Santé, Services) et sur des segments de marché complémentaires (PME en Europe continentale et grandes entreprises en Europe, Amérique du Nord et dans les principaux pays émergents).

La société bénéficie du statut de SCR (Société de Capital Risque) : elle est exonérée d'impôt sur les sociétés et ses actionnaires peuvent bénéficier d'avantages fiscaux sous certaines conditions de conservation des titres et de réinvestissement des dividendes.

Pour en savoir plus : [www.altamir.fr](http://www.altamir.fr)

### Contact

**Claire Peyssard Moses**

Tél. : +33 6 34 32 38 97 / E-mail : [investors@altamir.fr](mailto:investors@altamir.fr)

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint  
[www.security-master-footprint.com](http://www.security-master-footprint.com)